

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1094

30 avril 2014

### SOMMAIRE

Banco Espírito Santo S.A. - Succursale Luxembourg .....	52512	Luxembourg Environmental Technologies .....	52467
Cirsa Capital Luxembourg S.A. ....	52483	Luxembourg Marine Services S.A. ....	52466
Comca II S.C.A. ....	52475	Luxmétal Sàrl .....	52467
Comptex Sàrl .....	52470	Marguerite Airport Croatia S.à r.l. ....	52487
Computer Resources International (Luxembourg) S.A. ....	52494	MarketPrizm Group S.à r.l. ....	52467
Dover Luxembourg International S.à r.l. ....	52499	McAfee Financial Holdings S.à r.l. ....	52491
Dquared2 Holding S.A. ....	52469	MetaCom Luxembourg S.A. ....	52469
Exequitive Partners S.A. ....	52470	Pharma Fortune S.A. ....	52469
Glacier Luxembourg Two .....	52469	PPL .....	52471
GP Canada Holding S.à r.l. ....	52468	PRT Luxembourg S.à r.l. ....	52471
Gravity Transport System S.A. ....	52466	RBS PPP Investments S.à r.l. ....	52471
Grohe Group S.à r.l. ....	52469	Redpoint Luxembourg S.à r.l. ....	52475
International Gears Company S.A. ....	52510	Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l. ....	52475
Julius Baer Multipartner .....	52466	Sider Invest S.A. ....	52470
Knowles Luxembourg International S.à r.l. ....	52499	Société Industrielle et Commerciale Brasilo-Luxembourgeoise .....	52468
La Cigaronne .....	52468	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A. ....	52475
LKS 1 .....	52467	V.H.K. S.A. ....	52496
Logistikpark Rhein-Main S.à r.l. ....	52466	Wings Holding S.à r.l. ....	52502

**Logistikpark Rhein-Main S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.524.

—  
AUSZUG

Nach einer neuen Aufteilung des 23. Januar 2014 von 39 Gesellschaftsanteile wird fortan das Kapital wie folgt aufgeteilt:  
Alpha Industrial Holding S. A., mit Gesellschaftssitz, in L-1420 Luxembourg 1, avenue Gaston Diderich und eingetragen beim Handelsregister unter der Nummer B129732:

Teilinhaber von 289 Anteile.

Logistikpark Hochrhein GmbH, mit Geschäftsanschrift Trottäckerstrasse 51, 79713 Bad Säckingen, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Freiburg i. Br. unter HRB 708688:

Teilinhaber von 211 Anteile.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014033769/18.

(140037799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Gravity Transport System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.385.

—  
EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Christophe ANTINORI, informe avoir démissionné en date du 5 février 2014 de son mandat d'administrateur de la société GRAVITY TRANSPORT SYSTEM S.A., société anonyme, L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B175385.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014033670/13.

(140038333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Luxembourg Marine Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.040.

—  
*Dépôt rectificatif du dépôt L130169167 déposé le 03.10.2013*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033778/10.

(140037758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Julius Baer Multipartner, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.532.

—  
Le Conseil d'Administration du Fonds, a été informé, en date du 3 décembre 2013, de l'intention de M. Thomas VON BALLMOOS de démissionner de son poste d'Administrateur.

La démission de M. Thomas VON BALLMOOS à pris effet avec effet immédiate.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mars 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014033740/13.

(140037966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Luxembourg Environmental Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 151.998.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 février 2014*

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de ta société du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 11, rue d'Aspelt, L-1142 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> février 2014.

Luxembourg, le 26 février 2014.

Pour copie conforme

POUR LUXEMBOURG ENVIRONMENTAL TECHNOLOGIES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014033777/14.

(140038411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Luxmétal Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 228, route de Belvaux.  
R.C.S. Luxembourg B 70.454.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014033782/10.

(140037836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**MarketPrizm Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 160.294.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 Février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014033788/10.

(140037754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**LKS 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 171.326.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 19 février 2014*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Daniel Setton, administrateur de la société a été reconduit dans son mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2018.
- Jennifer Ferrand, administrateur de la société a été reconduit dans sa mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2018.
- Ian Kent, administrateur de la société a été reconduit dans son mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme il suit:

- Mme. Jennifer Ferrand, Administrateur
- M. Daniel Setton, Administrateur
- M. Ian Kent, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033768/20.

(140037923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**La Cigaronne, Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.  
R.C.S. Luxembourg B 136.022.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 03/03/2014*

- 1) L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel Cassini Finance Ltd.
- 2) L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes Maypark Associates Ltd dont le siège social est Whitehall Road, 103, Colchester, Essex, CO2 8HA, Royaume Uni. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2014.

Pour LA CIGARONNE SA

Référence de publication: 2014033762/15.

(140038064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**GP Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.723.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 132.583.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 26 février 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 28 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mars 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014033681/20.

(140037767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**BRASILUX, Société Industrielle et Commerciale Brasilo-Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 6.368.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 28 février 2014*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le mandat de Messieurs Marcelo Tertuliano Melo et Mauricio Assad Neder et de Madame Muriel Baldanzi en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés. Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
- le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été renouvelé. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2014033890/19.

(140038169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Pharma Fortune S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.782.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société Pharma Fortune SA tenue en date du 19 octobre 2013 à 16.00 heures que:

- Monsieur Marcello Bottoli, né le 5 janvier 1962 à Milan, Italie, et résident au 3, Senda Aguagliols, CH-7513, Surlej-Silvaplana, a été nommé Président du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le 13 février 2013.

Pour copie conforme

*Pour le conseil d'administration*

Marcello Bottoli

*Administrateur*

Référence de publication: 2014033857/17.

(140038257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

**Grohe Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. Glacier Luxembourg Two).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.086.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mars 2014.

Référence de publication: 2014033671/11.

(140037769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

**Dsquared2 Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 117.450.

## EXTRAIT

Par lettre adressée à la société in date du 17 février 2014, Monsieur Roberto FRANCO a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014033632/12.

(140037681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

**MetaCom Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 112.538.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliaire, a dénoncé le siège social de la société anonyme METACOM LUXEMBOURG S.A. 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-112538, avec effet au 14 février 2014 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 28 février 2014.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Bartosz Szlapka

Référence de publication: 2014033796/14.

(140037677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

**Comptex Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 129.165.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue le 19 Février 2014, au siège social de la société,*

*Première Résolution*

L'Assemblée acte la cession des cinquante et une parts sociales détenues par Mme Madame Laurence Girault, demeurant 29, Domaine Schmiseleck, L-3373 Leudelange en faveur de Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS, demeurant professionnellement à L-1463 Luxembourg, 29 rue du Fort Elisabeth.

*Deuxième Résolution*

L'Assemblée révoque Madame Laurence Girault, pré-qualifiée, en sa qualité de gérante et nomme en qualité de gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Celse TONYE LIBYH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

*Troisième Résolution*

L'Associé unique, Jean-Pierre BERCKMANS, acte la cession des cinquante et une parts qu'il détenait à Monsieur Celse TONYE LIBYH pré-qualifié.

De tout ce que mentionné ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Cette décision n'emporte pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014033609/24.

(140037732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Exequitive Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.367.

—  
Il est notifié que avec effet au 3 mars 2014 l'adresse de la Société est la suivante:

- 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Exequitive Partners S.A.

R. van 't Hoef / M. C. J. Weijermans / J. A. Mees / M.J. Dijkerman

Référence de publication: 2014033643/12.

(140038172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Sider Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 59.453.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 février 2014 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

\* Mme Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, également Présidente;

\* M. Marc SCHMIT, chef-comptable;

\* Mme Annie SWETENHAM, corporate advisor;

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg,

ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, MOTHERWELL SERVICES LIMITED avec siège social au Ground Floor Right, 64 Paul Street, EC2A 4NG Londres, Grande-Bretagne,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014033903/18.

(140037946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**PPL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 113.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014033860/10.

(140038160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

**RBS PPP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.973.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 3 mars 2014, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérants Non-Résidents au UK suivant avec effet au 1 décembre 2013:

Monsieur Stef Merckx, né le 10 juin 1964 à Veldhoven, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 39, Rembrandtlaan, NL-1412 JM, Naarden, Pays-Bas.

- Nomination du gérants Non-Résidents au UKt suivant avec effet au 1 décembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pay-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Jean-Marc Lahaye, gérants Non-Résidents au UK
- Frank Welman, gérants Non-Résidents au UK
- Patrick L.C. van Denzen, gérants Non-Résidents au UK

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

RBS PPP Investments S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2014033868/23.

(140037733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

**PRT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 401.650,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 173.497.

In the year two thousand and thirteen, the twentieth day of December.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PRT Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 173497 (the Company). The Company was incorporated on 3 December 2012 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published the 25 January 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 191, p. 9153. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 27 March 2013 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 14 June 2013, number 1414, page 67856.

THERE APPEARED:

1) Mill Road Capital LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 382 Greenwich Avenue, Suite 1, Greenwich, CT 06830 USA, registered with Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations, under number 20-5432103,



acting through its general partner Mill Road Capital G.P. LLC, a limited liability company constituted under the laws of Delaware, USA, having its head office at 382 Greenwich Avenue, Suite 1, Greenwich, CT 06830 USA, registered with the Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations under number 20-5432157 (the Shareholder I),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

AND

2) William Ketcham, residing at 452 39<sup>th</sup> Avenue East, Seattle, Washington 98112-5021, USA (the Shareholder II and together with the Shareholder I the Shareholders),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of each of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the notice requirements set forth in article 8.3 of the Articles;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of ten thousand Canadian dollars (CAD 10,000) by the redemption and subsequent cancellation, on a pro rata basis from each of the PESC holders, of ten thousand (10,000) preferred equity stock certificates (the Redeemed PESC), for a cash consideration consisting of five hundred thousand Canadian dollars (CAD 500,000), to be paid to the Shareholders pro rata their shareholding in the Company (the Redemption Price), it being understood that the Redemption Price includes PESC share premium for an amount of four hundred ninety thousand Canadian dollars (CAD 490,000) in accordance with article 8.4 of the Articles, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred eleven thousand six hundred fifty Canadian dollars (CAD 411,650) represented by (i) two hundred five thousand eight hundred twenty-five (205,825) ordinary shares in registered form having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1) each and (ii) two hundred five thousand eight hundred twenty-five (205,825) preferred equity stock certificates (PESCs) having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1) each, to four hundred one thousand six hundred fifty Canadian dollars (CAD 401,650) represented by (i) two hundred five thousand eight hundred twenty-five (205,825) ordinary shares in registered form having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1) each and (ii) one hundred ninety-five thousand eight hundred twenty-five (195,825) PESCs having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1) each;

3. Amendment of article 5.2 and 5.3 of the Articles in order to reflect the above resolutions; and

4. Miscellaneous.

III. That pursuant to article 8.3 of the Articles, "[...] the Company may redeem all or some of the PESC with at least six (6) calendar days prior written notice to each PESC Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration, including reasonable detail of calculations [...] (as the case may be)."

IV. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders acknowledge the requirements of article 8.3 of the Articles regarding the redemption of the PESC and resolves to waive all notice requirements under article 8.3 of the Articles.

*Second resolution*

The Shareholders note the terms of article 8.4 of the Articles, pursuant to which "the PESC Shareholders, in consideration of a redemption of their PESC by the Company under article 8.2 or article 8.3, shall be entitled to receive an amount (at the option of PESC Shareholders, either in cash and/or in kind, in which case it will be in ordinary shares of the Company) equal to the sum of:

(i) the PESC Investment Amount pro rata to the PESC being redeemed or acquired; and

(ii) the PESC Coupon Entitlement pro rata to the PESC being redeemed or acquired;

(iii) the balance of the PESC Profit Account pro rata to the PESC being redeemed or acquired, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolutions of the Shareholder(s) deciding on the redemption is a PESC Period End Date.

The Shareholders further note and approve that the aggregate amount payable with respect to the redemption of the Redeemed PESC shall amount to five hundred thousand Canadian dollars (CAD 500,000), which amount includes, in accordance with article 8.4 of the Articles, the share premium linked to the Redeemed PESC amounting to four hundred ninety thousand Canadian dollars (CAD 490,000).

The Shareholders then resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of ten thousand Canadian dollars (CAD 10,000) by the redemption and subsequent cancellation, on a pro rata basis from each of the PESC holders,



of the Redeemed PESCs at the Redemption Price pro rata to each of the Shareholders, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred eleven thousand six hundred fifty Canadian dollars (CAD 411,650) represented by (i) two hundred five thousand eight hundred twenty-five (205,825) ordinary shares in registered form having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1) each and (ii) two hundred five thousand eight hundred twenty-five (205,825) PESCs having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1) each, to four hundred one thousand six hundred fifty Canadian dollars (CAD 401,650) represented by (i) two hundred five thousand eight hundred twenty-five (205,825) ordinary shares in registered form having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1) each and (ii) one hundred ninety-five thousand eight hundred twenty-five (195,825) PESCs having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1) each.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.2 and 5.3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.2.** The Company’s share capital is also represented by one hundred ninety-five thousand eight hundred twenty-five (195,825) preferred equity share certificates with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each (the PESCs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively to as the PESC Shareholders.

**5.3.** The entire share capital thus amounts to four hundred one thousand six hundred fifty Canadian dollars (CAD 401,650).”

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille treize, le vingt décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenu

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de PRT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour siège social le 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173497 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 191, p. 9153. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 27 mars 2013, publié au Mémorial le 14 juin 2013, numéro 1414, page 67856.

#### **ONT COMPARU:**

1) Mill Road Capital LP, une société en commandite simple (limited partnership) constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social au 382 Greenwich Avenue, Suite 1, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d’Amérique, immatriculé auprès du Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations, sous le numéro 20-5432103 (l’Associé I),

agissant par l’intermédiaire de son associé commandité Mill Road Capital G.P. LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social au 382 Greenwich Avenue, Suite 1, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d’Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations, sous le numéro 20-5432157,

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

et

2) William Ketcham, domicilié au 452 39<sup>th</sup> Avenue East, Seattle, Washington 98112-5021, USA (l’Associé II et ensemble avec l’Associé I, les Associés),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Les parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation en vertu de l'article 8.3 des Statuts.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars canadiens (CAD 10.000) par le rachat et l'annulation subséquente sur une base proportionnelle de chaque détenteur de PESC de dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées (les PESC rachetés), pour une contrepartie en numéraire de cinq cent mille dollars canadiens (CAD 500.000) à payer aux Associés proportionnellement à leur participation dans la Société (le Prix de Rachat), étant entendu que le Prix de Rachat comprend la prime d'émission des PESC d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars canadiens (CAD 449.000) conformément à l'article 8.4 des Statuts, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent onze mille six cent cinquante dollars canadiens (CAD 411.650) représenté par (i) deux cent cinq mille huit cent vingt-cinq (205,825) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune et (ii) deux cent cinq mille huit cent vingt-cinq (205,825) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacun, à quatre cent un mille six cent cinquante dollars canadiens (CAD 401.650) représenté par (i) deux cent cinq mille huit cent vingt-cinq (205,825) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune et (ii) cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-cinq (195,825) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacun;

3. Modification des articles 5.2 et 5.3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus; et

4. Divers.

III. Que conformément à l'article 8.3 des Statuts,: «[...] la Société pourra racheter tout ou partie des PESC sur notification écrite d'au moins six (6) jours à chaque Associé PESC, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs [...] (le cas échéant).»

IV. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique reconnaît les formalités de l'article 8.3 des Statuts en ce qui concerne le rachat des PESC et décide de renoncer à toutes formalités de l'article 8.3 des Statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique constate les provisions de l'article 8.4 des Statuts, en vertu duquel «Les Associés PESC, en contrepartie d'un rachat de leurs PESC par la Société conformément à l'article 8.2. ou 8.3, auront le droit de percevoir un montant (selon le choix des Associés PESC, en espèce et/ou en nature auquel cas ce seront des Parts Sociales Ordinaires de la Société) égal à la somme:

(i) du Montant de l'investissement PESC proportionnellement aux PESC qui sont rachetés ou acquis; et

(ii) le Droit au Coupon PESC proportionnellement aux PESC rachetés ou acquis; et

(iii) le surplus du Compte de Profit PESC proportionnellement aux PESC qui sont rachetés ou acquis, d'où le surplus du Compte de Profit PESC est déterminé en supposant que le jour calendaire qui précède immédiatement la résolution de l'Associé ou des Associé(s) décidant du rachat est une Date de Fin de Période PESC.»

Les Associés constatent également et approuvent que le montant total dû dans le cadre du rachat des PESC rachetés s'élève à cinq cent mille dollars canadiens (CAD 500.00), montant qui, conformément à l'article 8.4 des Statuts, comprend la prime d'émission liée aux PESC rachetés s'élevant à quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars canadiens (CAD 490.000).

Les Associés décident ensuite de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars canadiens (CAD 10.000) par le rachat et l'annulation subséquente sur une base proportionnelle de chaque détenteur de PESC rachetés, au Prix de Rachat, à payer aux Associés proportionnellement à leur participation dans la Société, étant entendu que le Prix de Rachat comprend la prime d'émission des PESC d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars canadiens (CAD 449.000) conformément à l'article 8.4 des Statuts, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent onze mille six cent cinquante dollars canadiens (CAD 411.650) représenté par (i) deux cent cinq mille huit cent vingt-cinq (205,825) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune et (ii) deux cent cinq mille huit cent vingt-cinq (205,825) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacun, à quatre cent un mille six cent cinquante dollars canadiens (CAD 401.650) représenté par (i) deux cent cinq mille huit cent vingt-cinq (205,825) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune et (ii) cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-cinq (195,825) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacun.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts de sorte qu'il aient désormais la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital social de la Société est également représenté par cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-cinq (195,825) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacun (les PESCs), qui sont rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCs est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme l'Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC.»

« **5.3.** La totalité du capital social s'élève donc à quatre cent un mille six cent cinquante dollars canadiens (CAD 401.650).»

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, après avoir été lu à voix haute au mandataire de la partie comparante, est signé par le notaire ainsi que par le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014028081/211.

(140033922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Comca II S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.)**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.431.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034040/9.

(140038178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Redpoint Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l.)**

**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 150.392.

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Dicks, L - 1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.392 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 21, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 3, 2010 under number 236. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 4, 2011 under number 233.

THERE APPEARED:

Redpoint Omega, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Registry of Delaware, Division of Corporations under the number 5433952 (ROLP),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Redpoint Ventures IV, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Registry of Delaware, Division of Corporations under the number 4785711 (RVIV),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Redpoint Associates IV, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Registry of Delaware, Division of Corporations under the number 4834928 (RAIV),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Redpoint Omega Associates, LLC a limited liability company organized and existing under the laws of the state of Delaware, having its address at 3000 Sand Hill Road, 2-290, Menlo Park, CA 94025, United States of America, registered with the Registry of Delaware, Division of Corporations under the number 4289233 (ROALLC),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Social Media Investment LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Registry of Delaware, Division of Corporations under the number 5093682 (SMI),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

IG Internet Brazilian Investments LLC, a limited liability company having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808 Delaware, United States of America, registered with the Registry of Delaware, Division of Corporations under the number 5093684 (IGIB),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Newpeaks Invest Holdings LLC, a limited liability company having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Registry of Delaware, Division of Corporations under the number 5027384 (NIHL and, together with ROLP, RVIV, RAIV, ROALLC, SMI and IGIB, being all the shareholders of the Company representing the entire share capital thereof, the Shareholders),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of their registration.

The Shareholders represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the share capital of the Company is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), represented by:

- (i) one thousand five hundred (1,500) class A ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - (ii) one thousand five hundred (1,500) class B ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - (iii) one thousand five hundred (1,500) class C ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - (iv) one thousand five hundred (1,500) class D ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - (v) one thousand five hundred (1,500) class E ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - (vi) one thousand five hundred (1,500) class F ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - (vii) one thousand five hundred (1,500) class G ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - (viii) one thousand five hundred (1,500) class H ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - (ix) one thousand five hundred (1,500) class I ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each; and
  - (x) one thousand five hundred (1,500) class J ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each,
- all held by the Shareholders;

II. the entirety of the share capital of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may consider the items of the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the Company's name from "Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l." to "Redpoint Luxembourg S.à r.l.".
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above change.
3. Creation of five (5) additional classes of ordinary shares (the New Ordinary Shares) going from class K ordinary shares to class O ordinary shares.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) to an amount of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) by way of the issuance of one thousand five hundred (1,500) New Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and allocated proportionally within the New Ordinary Shares.

5. Subscription to, and payment of, the New Ordinary Shares.

6. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above creation and issuance of New Ordinary Shares.

7. Amendment of the shareholders' register (registre des associés) of the Company in order to reflect the creation and issuance of New Ordinary Shares and granting of power and authority to any manager of the Company, each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the newly created classes of shares, and the newly issued Ordinary Shares, in the shareholders' register of the Company.

8. Miscellaneous.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to change the Company's name from "Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l." to "Redpoint Luxembourg S.à r.l.", with immediate effect.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 1 of the Articles and in particular to modify the name of the Company, which shall henceforth read as follows:

**" Art. 1. Name.** The name of the company is "Redpoint Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

*Third resolution*

The Shareholders resolve to create the New Ordinary Shares consisting of five (5) additional classes of ordinary shares going from the class K ordinary shares to the class O ordinary shares.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) to an amount of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) by way of the issuance of:

- one thousand five hundred (1,500) new class K ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - one thousand five hundred (1,500) new class L ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - one thousand five hundred (1,500) new class M ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - one thousand five hundred (1,500) new class N ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- and
- one thousand five hundred (1,500) new class O ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions for, and full payment of, the share capital increase as follows:

*Subscription*

Thereupon,

1. ROLP represented as stated here above declares to subscribe for:

- one thousand five hundred (1,500) new class K ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - one hundred ninety-eight (198) new class L ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - one thousand five hundred (1,500) new class M ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
  - one thousand five hundred (1,500) new class N ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- and
- one thousand five hundred (1,500) new class O ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- and to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of six thousand one hundred ninety-eight euro (EUR 6,198.-) fully allocated to the share capital account of the Company.

2. IGIB represented as stated here above declares to subscribe for nine hundred seventeen (917) new class L ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of nine hundred seventeen euro (EUR 917.-) fully allocated to the share capital account of the Company.



3. RVIV represented as stated here above declares to subscribe for three hundred seventy (370) new class L ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of three hundred seventy euro (EUR 370.-) fully allocated to the share capital account of the Company.

4. RAIV represented as stated here above declares to subscribe for nine (9) new class L ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of nine euro (EUR 9.-) fully allocated to the share capital account of the Company.

5. ROALLC represented as stated here above declares to subscribe for six (6) new class L ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of six euro (EUR 6.-) fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-) is at the free disposal of the Company.

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve, as a result of the foregoing resolutions, to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-), represented by:

(i) one thousand five hundred (1,500) class A ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class A Ordinary Shares);

(ii) one thousand five hundred (1,500) class B ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B Ordinary Shares);

(iii) one thousand five hundred (1,500) class C ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class C Ordinary Shares);

(iv) one thousand five hundred (1,500) class D ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class D Ordinary Shares);

(v) one thousand five hundred (1,500) class E ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class E Ordinary Shares);

(vi) one thousand five hundred (1,500) class F ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class F Ordinary Shares);

(vii) one thousand five hundred (1,500) class G ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class G Ordinary Shares);

(viii) one thousand five hundred (1,500) class H ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class H Ordinary Shares);

(ix) one thousand five hundred (1,500) class I ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class I Ordinary Shares);

(x) one thousand five hundred (1,500) class J ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class J Ordinary Shares);

(xi) one thousand five hundred (1,500) class K ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class K Ordinary Shares);

(xii) one thousand five hundred (1,500) class L ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class L Ordinary Shares);

(xiii) one thousand five hundred (1,500) class M ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class M Ordinary Shares);

(xiv) one thousand five hundred (1,500) class N ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class N Ordinary Shares); and

(xv) one thousand five hundred (1,500) class O ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class O Ordinary Shares and together with the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class F Ordinary Shares, the Class G Ordinary Shares, the Class H Ordinary Shares, the Class I Ordinary Shares, the Class J Ordinary Shares, the Class K Ordinary Shares, the Class L Ordinary Shares, the Class M Ordinary Shares, the Class N Ordinary Shares and the Class O Ordinary Shares referred to as the Shares and individually a Share).

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register (registre des associés) of the Company in order to reflect the above changes and to grant power and authority to any manager of the Company, each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the newly created classes of shares, and the New Ordinary Shares, in the shareholders' register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the representative of the appearing parties, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

En l'an deux mille treize, le dix-huitième jour de décembre, devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une Assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourg (société à responsabilité limitée), ayant son siège social à 4, rue Dicks, L - 1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15 000.-) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et sociétés sous le numéro B 150.392 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 décembre 2009, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 février 2010 sous le numéro 236. Les statuts de la Société ont été modifiées suivant un acte reçu par-devant par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 novembre 2010, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 février 2011 sous le numéro 233.

**ONT COMPARU:**

Redpoint Omega, L.P. un limited partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registre du Delaware, Division des sociétés sous le numéro 5433952 (ROLP),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous privé seing.

Redpoint Ventures IV, L.P. un limited partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registre du Delaware, Division des sociétés sous le numéro 4785711 (RVIV),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous privé seing.

Redpoint Associates IV, LLC société à responsabilité limitée régie en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre du Delaware, Division des sociétés sous le numéro 4834928 (RAIV),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous privé seing.

Redpoint Omega Associates, LLC une société à responsabilité limitée régie en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son à 3000 Sand Hill Road, 2-290, Menlo Park, CA 94025, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre du Delaware, Division des sociétés sous le numéro 4289233 (ROALLC),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous privé seing.

Investissement social Media LLC société à responsabilité limitée, régie en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre du Delaware, Division des sociétés sous le numéro 5093682 (SMI),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous privé seing.

IG Internet brésilien Investments LLC société à responsabilité limitée ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808 Delaware, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre du Delaware, Division des sociétés sous le numéro 5093684 (IGIB),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous privé seing.



Newpeaks Invest Holdings LLC, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, États-Unis États d'Amérique, enregistrée auprès du Registre du Delaware, Division des sociétés sous le numéro 5027384 (NIHL et, avec ROLP, RVIV, RAIV, ROALLC, SMI et IGIB, tous les associés de la société représentant l'intégralité partagent le capital, les Associés),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous privé seing.

Les procurations, après avoir été signée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de leur enregistrement.

Les Associés représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. que le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15 000.-), représenté par:

i. mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

ii. mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

iii. mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

iv. mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

v. mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

vi. mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

vii. mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

viii. mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

ix. mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune; et

x. mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

toute détenues par les Associés;

II. l'intégralité du capital de la Société est représenté à cette Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut examiner les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de dénomination de la Société de «Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l.» à «Redpoint Luxembourg S.à r.l.».

2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement ci-dessus.

3. Création de cinq (5) catégories supplémentaires de parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Nouvelles) allant de la catégorie K à la catégorie O.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) afin de porter le montant du capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15 000.-) à un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) par l'émission de mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, allouée proportionnellement entre les Nouvelles Parts Sociales Nouvelles.

5. Souscriptions des Parts Sociales Nouvelles.

6. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de tenir compte de la création et de l'émission des parts sociales ordinaires nouvelles ci-dessus.

7. Modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la création et l'émission de nouvelles parts sociales ordinaires et l'octroi du pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant et signer individuellement, de procéder au nom de la Société, à l'inscription des catégories de parts sociales et les parts sociales ordinaires nouvellement émises nouvellement créés, dans le registre des associés de la Société.

8. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de changer avec effet immédiat la dénomination de la Société de «Redpoint Omega Luxembourg S.à r.l.» à «Redpoint Luxembourg S.à r.l.».

### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 1 des Statuts et en particulier de modifier la dénomination de la Société, qui devra se lire comme suit:

" **Dénomination.** Le nom de la société est "Redpoint Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

### *Troisième résolution*

Les Associés décident de créer cinq (5) nouvelles catégories de parts sociales ordinaires de la Société, allant de la catégorie de parts sociales ordinaires de catégorie K à la catégorie de parts sociales ordinaires de la catégorie O.

### *Quatrième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) afin de porter le montant du capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15 000,-) à un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) par l'émission de:

- mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;
- mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;
- mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune; et
- mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;
- mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

Les Associés décident d'accepter et enregistrer les souscriptions suivantes et la libération complète de l'augmentation de capital comme suit:

### *Souscription*

Sur ce,

1. ROLP représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à:

- mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;
- cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;
- mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;
- mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune; et
- mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 6 198,-) entièrement alloué au compte capital social de la Société.

2. IGIB représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à neuf cent dix-sept (917) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent dix-sept euros (EUR 917,-) entièrement alloué au compte capital social de la Société.

3. RVIV représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à trois cent soixante-dix (370) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante euros (EUR 370,-) entièrement alloué au compte capital social de la Société.

4. RAIV représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à neuf (9) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf euros (EUR 9,-) entièrement alloué au compte capital social de la Société.

5. ROALLC représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à six (6) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six euros (EUR 6,-) entièrement alloué au compte capital social de la Société.

Le montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) est à la libre disposition de la Société.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolution ci-dessus l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui devra se lire comme suit:

« **Art. 5.1. Capital.** Le capital social de la société est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) représenté par

(i) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A),

(ii) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale de Un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B),

(iii) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C),

(iv) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D),

(v) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie E),

(vi) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F),

(vii) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G),

(viii) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H),

(ix) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I),

(x) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J),

(xi) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K),

(xii) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L),

(xiii) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M),

(xiv) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N),

(xv) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O),

Les Parts Ordinaires de A, Parts Ordinaires de Catégorie B, Parts Ordinaires de Catégorie C, Parts Ordinaires de Catégorie D, Parts Ordinaires de Catégorie E, Parts Ordinaires de Catégorie F, Parts Ordinaires de Catégorie G, Parts Ordinaires de Catégorie H, Parts Ordinaires de Catégorie I, Parts Ordinaires de Catégorie J, Parts Ordinaires de Catégorie K, Parts Ordinaires de Catégorie L, Parts Ordinaires de Catégorie M, Parts Ordinaires de Catégorie N et Parts Ordinaires de Catégorie O seront dénommées ci-après collectivement les Parts et individuellement la Part.»

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant et individuellement par sa seule signature, de procéder au nom de la Société, à l'inscription des catégories de parts sociales et les Parts Sociales Nouvelles, nouvellement créés dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014028096/410.

(140033602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Cirsa Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 108.008.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "CIRSA CAPITAL LUXEMBOURG S.A.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 108008, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, in replacement of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on May 3, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 989 of October 5, 2005,

and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Exchange of the existing eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (1.25 EUR) each against one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million three hundred forty-one thousand one hundred thirty-four Euros (1,341,134.- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) to one million four hundred forty-one thousand one hundred thirty-four Euros (1,441,134.- EUR), by the issuance of one million three hundred forty-one thousand one hundred thirty-four (1,341,134) new shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

3. Subscription of the one million three hundred forty-one thousand one hundred thirty-four (1,341,134) new shares by the public limited company governed by the laws of Spain "Cirsa Gaming Corporation S.A.", established and having its registered office in E-08226 Terrassa (Barcelona), Crta de Catellar 298 (Spain), and full payment by conversion into capital of uncontested, current and immediately exercisable claim the subscriber holds against the Company;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the exchange of the shares, made under item (1), as well as with the recording of newly issued shares;

6. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves the exchange the existing eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (1.25 EUR) each against one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

Pursuant to such resolutions the share capital of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) is now represented by one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred forty-one thousand one hundred thirty-four Euros (1,341,134.- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) to one million four hundred forty-one thousand one hundred thirty-four Euros (1,441,134.- EUR), by the issuance of one million three hundred forty-one thousand one hundred thirty-four (1,341,134) new shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and payment*

The contribution being realised in kind, the implementation of preferential subscription right, foreseen by law in favour of the existing shareholders in case of issuance of new shares, does not apply.

The Meeting acknowledges that, to the extent necessary and with the agreement of all the shareholders, the one million three hundred forty-one thousand one hundred thirty-four (1,341,134) new shares have been subscribed by the public limited company governed by the laws of Spain "Cirsá Gaming Corporation S.A.", established and having its registered office in E-08226 Terrassa (Barcelona), Crta de Catellar 298 (Spain), and fully paid up by the said subscriber by contribution in kind consisting into conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim that it holds against the Company (the "Contribution").

*Assessment - Contribution report*

The Contribution has been valued and described in a report, dated December 23, 2013, drawn up by "ECOVIS Crown Audit", a private limited liability company, with registered office in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, acting as independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mr. Phillip VAN DER WESTHUIZEN, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

*Conclusion*

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Total Claims were not certain, quantifiable, due and payable.

We have no further comment to make on the value of the Total Claims, of which the amount is at least equal to the amount of the share capital to be issued upon conversion of EUR 1,341,134 (represented by 1,341,134 shares with a par value of EUR 1 each)."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the one million three hundred forty-one thousand one hundred thirty-four (1,341,134) newly issued shares to "Cirsá Gaming Corporation S.A.", mentioned herebefore.

*Fourth resolution*

As a result of the above adopted resolutions, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at one million four hundred forty-one thousand one hundred thirty-four Euros (1,441,134.- EUR), represented by one million four hundred forty-one thousand one hundred thirty-four (1,441,134) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the exchange of the shares, made under first resolution above, as well as with the registration of the newly issued shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand seven hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "CIRSA CAPITAL LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108008, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 3 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 989 du 5 octobre 2005,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Echange des quatre-vingt mille (80.000) actions existantes avec une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (1,25 EUR) chacune contre cent mille (100.000) actions avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quarante et un mille cent trente-quatre Euros (1.341.134,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de cent mille Euros (100.000,- EUR) à un million quatre cent quarante et un mille cent trente-quatre Euros (1.441.134,- EUR), par l'émission d'un million trois cent quarante et un mille cent trente-quatre (1.341.134) d'actions nouvelles avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune;

3. Souscription des un million trois cent quarante et un mille cent trente-quatre (1.341.134) nouvelles actions par la société anonyme régie par les lois d'Espagne "Cirsa Gaming Corporation S.A.", établie et ayant son siège social à E-08226 Terrassa (Barcelone), Crta de Catellar 298 (Espagne), et libération intégrale par conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles que la souscriptrice détient à l'encontre de la Société;

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'échange des actions, résultant du point (1), ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises;

6. Divers.



B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'échanger les quatre-vingt mille (80.000) actions existantes avec une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (1,25 EUR) chacune contre cent mille (100.000) actions avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

A la suite de cette résolution le capital social de cent mille euros (100.000,- EUR) est maintenant représenté par cent mille (100.000) actions avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quarante et un mille cent trente-quatre Euros (1.341.134,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de cent mille Euros (100.000,- EUR) à un million quatre cent quarante et un mille cent trente-quatre Euros (1.441.134,-EUR), par l'émission d'un million trois cent quarante et un mille cent trente-quatre (1.341.134) d'actions nouvelles avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

#### *Souscription et libération*

L'apport en nature étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription, prescrit par la loi en faveur des actionnaires existant en cas d'émission d'actions nouvelles, n'est pas d'application.

L'Assemblée reconnaît, pour autant que de besoin et qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les un million trois cent quarante et un mille cent trente-quatre (1.341.134) nouvelles actions ont été souscrites par la société anonyme régie par les lois d'Espagne "Cirsa Gaming Corporation S.A.", établie et ayant son siège social à E-08226 Terrassa (Barcelone), Crta de Catellar 298 (Espagne), et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant apport en nature consistant en conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'elle détient à l'encontre de la Société (l'"Apport").

#### *Evaluation - Rapport de l'apport*

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 23 décembre 2013, dressé par "ECOVIS Crown Audit", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Phillip VAN DER WESTHUIZEN, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

#### *Conclusion*

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Total Claims were not certain, quantifiable, due and payable.

We have no further comment to make on the value of the Total Claims, of which the amount is at least equal to the amount of the share capital to be issued upon conversion of EUR 1,341,134 (represented by 1,341,134 shares with a par value of EUR 1 each)."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations et d'attribuer les un million trois cent quarante et un mille cent trente-quatre (1.341.134) actions nouvellement émises à "Cirsa Gaming Corporation S.A.", mentionnée ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:



“ **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million quatre cent quarante et un mille cent trente-quatre Euros (1.441.134,- EUR), représenté par un million quatre cent quarante et un mille cent trente-quatre (1.441.134) actions avec une valeur nominal d'un Euro (1,- EUR) chacune.”

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions, conformément à la première résolution ci-dessus, ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille sept cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014027703/233.

(140033385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Marguerite Airport Croatia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 180.119.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

**APPEARED:**

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with a share capital of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-), having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.622 (the “Sole Shareholder”) here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 December 2013.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Marguerite Airport Croatia S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.119 (the “Company”) has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette dated 5 September 2013, and its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2677 dated 25 October 2013, page 128479, and

- the articles of association of the Company (the “Articles”) have not been amended since.

This being declared, the appearing party, owner of the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) by creating and issuing twelve thousand five hundred (12,500) new shares (the “New Shares”) having a nominal value of 1 Euro (EUR 1.-) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind, subject to the payment of a share premium of twelve thousand six hundred and four Euros and nine cents (EUR 12,604.09.-) (the “Share Premium”).

#### *Sole Shareholder’s Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contribution*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the New Shares and to have them, together with the Share Premium, fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of twenty-five thousand one hundred and four Euros and nine cents (EUR 25,104.09) held by the Sole Shareholder against the Company (the “Contribution”).

#### *Evaluation*

The total net value of the Contribution is valued at twenty-five thousand one hundred and four Euros and nine cents (EUR 25,104.09) of which twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) were allocated to the share capital account, the remainder of one hundred and twelve thousand six hundred and four Euros and nine cents (EUR 12,604.09.-) being allocated to the share premium account.

#### *Documents evidencing the ownership and valuation of the Contribution*

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the “Application Form”) executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of directors (“conseil de gérance”) of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that “the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is equal to twenty-five thousand one hundred and four Euros and nine cents (EUR 25,104.09)”; and
- a report dated 20 December 2013 and established by Mr. Nicolas MERIGÓ and Mr. Michael DEDIEU, both in their capacity as directors of the Company acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the “Company Report”).

#### *Proof of the existence of the Contribution*

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

#### *Effective implementation of the Contribution*

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

#### *Board of directors (“conseil de gérance”) of the Company’s intervention*

Thereupon intervenes the board of directors (“conseil de gérance”) of the Company (the “Board of Directors”), here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, duly empowered by the Company Report, here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Directors of the here above described Contribution, the Board of Directors expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares and the Share Premium, as documented by the Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
Marguerite Holdings S.à r.l. . . . .	25,000	25,000.-
TOTAL: . . . . .	25,000	25,000.-

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the amount of said Share Premium shall be available for distribution from time to time within the limits set forth by law and the Articles.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

“ **5. Share capital.** The Company’s corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (hereafter referred to as the “Ordinary Shares”) in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the shares are together referred to as the “Shareholders”.”

*Declaration*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

*Costs - Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille treize, le vingt décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de vingt cinq mille Euros (25.000,- EUR), ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.622 (l’«Associé Unique»), dûment représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 20 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L’Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu’il établisse que:

- Marguerite Airport Croatia S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.119 (la «Société»), a été constituée en vertu d’un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette le 5 septembre 2013, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2677 du 25 octobre 2013, page 128479, et

- les statuts de la Société (les «Statuts») n’ont jamais été modifiés.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives représentant l’intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à vingt cinq mille Euros (25.000,- EUR) par l’émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts

Sociales»), ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d'une prime d'émission d'un montant de douze mille six cents quatre Euros et neuf cents (12.604,09 EUR) (la «Prime d'émission»).

*Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport*

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'émission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de vingt cinq mille cent quatre Euros et neuf cents (25.104,09 EUR) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport»).

*Evaluation*

La valeur totale nette de l'Apport est estimée à vingt cinq mille cent quatre Euros et neuf cents (25.104,09 EUR), dont douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) ont été alloués au compte du capital social, le solde de douze mille six cents quatre Euros et neuf cents (12.604,09 EUR) étant alloué au compte de la prime d'émission.

*Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport*

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «l'Associé Unique a revu avec attention l'Apport, a estimé la valeur de cet élément et a conclu que la valeur nette de l'Apport est égale vingt cinq mille cent quatre Euros et neuf cents (25.104,09 EUR)»; et
- un rapport établi par M. Nicolas MERIGÓ and et M. Michael DEDIEU, tous les deux en qualité des gérants de la Société, agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société»).

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

*Réalisation effective de l'Apport*

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
- l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit Luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

*Intervention du conseil de gérance de la Société*

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, dûment habilitée en vertu du Rapport de la Société, ci-annexé.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Emission, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
Marguerite Holdings S.à r.l. ....	25,000	25,000.-
TOTAL: .....	25,000	25,000.-

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide que le montant de ladite Prime d'émission sera disponible afin d'être distribuée à tout moment dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt cinq mille Euros (25.000,- EUR), représenté par vingt cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés.»»

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais - Estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027960/209.

(140033771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**McAfee Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.932.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public professionally residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

McAfee Security S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.931 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of "McAfee Financial Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public established in Luxembourg, on 3 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 49 dated 8 January 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.932 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 7 June 2013, by the undersigned notary, published in the Mémorial number 95806 dated 17 August 2013 (the "Articles").

II.- That the 20,001 (twenty thousand one) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 28 December 2013 of the current financial year of the Company having started on 1 January 2013;
3. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company;
4. Subsequent amendment of article 11, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the fiscal year of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company, having started on 1 January 2013, as at 28 December 2013 instead of 29 December 2013.

As a result, the current financial year of the Company having started on 1 January 2013 shall end on 28 December 2013.

*Third resolution:*

It is resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company so as to have a financial year ending on the Saturday nearest to December 31 and starting the following day.

*Fourth resolution:*

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 11, paragraph 1 of the Articles so that they shall now be read as follows:

“ **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company’s accounting year is a 52 or 53 week period ending each year on the Saturday nearest to December 31 and starting the following day”.

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:



McAfee Security S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.931 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esh-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de «McAfee Financial Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée par un acte dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire public établi à Luxembourg, le 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 49 daté du 8 janvier 2010, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.932 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 7 juin 2013 par le notaire soussigné publié au Mémorial numéro 95806 daté du 17 août 2013 (les «Statuts»).

II.- Que les 20.001 (vingt mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 29 décembre 2013 de l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 1 janvier 2013;
3. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société;
4. Modification subséquente de l'article 11, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère l'assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique de la Société dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1 janvier 2013, au 28 décembre 2013 au lieu du 29 décembre 2013.

Il en résulte que l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1 janvier 2013, sera clôturé le 28 décembre 2013.

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société de sorte à avoir un exercice social se terminant le samedi le plus proche du 31 décembre et débutant le jour suivant.

#### *Quatrième résolution:*

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 11, paragraphe 1 des Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société s'étale sur une période de 52 ou 53 semaines se terminant chaque année le samedi le plus proche du 31 décembre et débutant le jour suivant».

Aucune autre modification ne doit être faite à cet article.



*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027963/144.

(140033628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Computer Resources International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 36.349.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A", a corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 36.349

incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Dudelange, on 1<sup>st</sup> march 1991, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 328 in 1991, amended for the last time pursuant to a deed of notary Henri HELLINCKX on July 1, 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2653 of November 2, 2011.

The meeting was presided by Mrs Aude Szternberg, employee, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Miss Marilyn Krecké, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Aude Szternberg, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the company's registered office to Koerich;
2. Amendment of the article 4 of the Company's article of association;
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole share capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to transfer the Company's registered office to L-8399 Windhof 11, Rue de l'industrie (Municipality of Koerich) Luxembourg.

### Second resolution

The meeting resolves to amend the article 4 of the Company's articles of association as follows:

"The registered office of the Company is established in the Municipality of Koerich, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the Municipality of Koerich by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case maybe) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company."

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred Euro.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A.", avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 36.349,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, alors de résidence à Dudelange, en date du 1<sup>er</sup> mars 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 328 en 1991, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Henri HELLINCKX en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2653 du 2 novembre 2011.

L'assemblée est présidée par Mme Aude Szternberg, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Melle Marilyn Krecké, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg..

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Aude Szternberg, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à Koerich;
2. Modification de l'article 4 des Statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société à L-8399 Windhof, 11 rue de l'Industrie (commune de Koerich).

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la commune de Koerich par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Szternberg, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2013. LAC/2013/60815. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027718/132.

(140033792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**V.H.K. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.163.

L'an deux mille quatorze le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "V.H.K. S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.163, (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 20 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 1<sup>er</sup> juin 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2533 du 8 novembre 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jozef CORNELISSEN, demeurant à L-9710 Clervaux, 10 Grand-Rue

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Kris GOORTS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue Saint Mathieu.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joeri STEEMAN, expertcomptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue Saint Mathieu.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation que la Société a actuellement un seul actionnaire;
2. Transfert du siège social;
3. Modification de l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également acquérir et vendre, louer, sous-louer et donner en locations des installations, équipements et matériaux de production de et aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement ainsi qu'à des tierces personnes physiques ou morales.

La société peut également fournir des services d'assistance, de conseil, de gestion et d'autres services aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement ainsi qu'à des tierces personnes physiques ou morales.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet l'intermédiation dans le commerce en tant que courtier en marchandises, comme représentant commercial et commissionnaire.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

4. Modification des statuts pour les adapter à une société anonyme unipersonnelle et modification du régime de signature statutaire des administrateurs;

5. Démissions des administrateurs actuellement en fonction avec décharge;
6. Nomination d'un administrateur unique et détermination de la durée de son mandat;
7. Démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge;
8. Nomination d'un nouveau commissaire-aux-comptes;
9. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée constate qu'il n'y a plus qu'un seul actionnaire dans la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-9711 Clervaux, 82, Grand-Rue de sorte que la première phrase de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Clervaux.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence de donner la teneur suivante à l'article quatre des statuts:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également acquérir et vendre, louer, sous-louer et donner en locations des installations, équipements et matériaux de production de et aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement ainsi qu'à des tierces personnes physiques ou morales.

La société peut également fournir des services d'assistance, de conseil, de gestion et d'autres services aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement ainsi qu'à des tierces personnes physiques ou morales.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet l'intermédiation dans le commerce en tant que courtier en marchandises, comme représentant commercial et commissionnaire.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et en conséquence de donner la teneur suivante à l'article six des statuts:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, et qui élit un président en son sein.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.»

En conséquence de la modification de l'article six, l'Assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à la fin de l'article sept des statuts:

«Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide:

- d'accepter les démissions de Monsieur Kris GOORTS, Monsieur Frederik ROB et Monsieur Joeri STEEMAN comme administrateurs et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

- de nommer Monsieur Jozef CORNELISSEN, né à Hasselt (Belgique), le 26 août 1960, demeurant à L-9710 Clervaux, 10, Grand-Rue, comme administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

## Sixième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Régis PIVA de son mandat de commissaire aux comptes et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer la société PARFININDUS S.à r.l. avec siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

## Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous le présent acte.

Signé: J. CORNELISSEN, K. GOORTS, J. STEEMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3832. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014028203/139.

(140034155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Knowles Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Dover Luxembourg International S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 107.725,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.769.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Knowles Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.049 (the "Sole Shareholder");

represented here by Ms. Sofia Afonso Da-Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Dover Luxembourg International S.à r.l, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.769 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary established in Luxembourg, on 2 May 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") on 28 July 2011 number 1707. The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary established in Luxembourg, on 28 December 2011, published in the Mémorial on 23 February 2012 number 479.

II.- The 4,309 (four thousand three hundred nine) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. Waiving of notice right;



2. Approval of the change of name of the Company from Dover Luxembourg International S.à r.l. to Knowles Luxembourg International S.à r.l.;
3. Approval of the change of the object of the Company;
4. Subsequent amendment of article 1 and article 4 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Dover Luxembourg International S.à r.l." to "Knowles Luxembourg International S.à r.l.".

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to change the object of the Company as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to all companies of the corporate group to which the Company belongs.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents, licenses, trademarks and computer software, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 1 and article 4 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 1. Form - Name.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" under the name of "Knowles Luxembourg International S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation."

" **Art. 4. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to all companies of the corporate group to which the Company belongs.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents, licenses, trademarks and computer software, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection to the present deed, are estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.



The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxyholder signed with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Knowles Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.049 (l'«Associé Unique»);

ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Dover Luxembourg International S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.769 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire établi à Luxembourg, le 2 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 28 juillet 2011 numéro 1707. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire établi à Luxembourg, le 28 décembre 2011, publié au Mémorial le 23 février 2012 numéro 479.

II - Les 4.309 (quatre mille trois cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de dénomination sociale de la Société de Dover Luxembourg International S.à r.l. à Knowles Luxembourg International S.à r.l.;
3. Approbation du changement de l'objet de la Société;
4. Modification subséquente de l'article 1 et de l'article 4 des statuts de la Société; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l' Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Dover Luxembourg International S.à r.l." à "Knowles Luxembourg International S.à r.l."

#### *Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société ainsi qu'il suit:

"La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations de quelque manière que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder à toutes les sociétés du groupe de sociétés auquel la Société appartient, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, licences, des marques et des programmes d'ordinateurs, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

*Quatrième résolution:*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 et l'article 4 des statuts de la Société afin de les lire comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination sociale.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, sous le nom de "Knowles Luxembourg International S.à r.l." (ci-après la «Société») régie par les lois luxembourgeoises, et, notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts."

" **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations de quelque manière que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder à toutes les sociétés du groupe de sociétés auquel la Société appartient, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, licences, des marques et des programmes d'ordinateurs, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027743/177.

(140033334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Wings Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 184.699.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., une société constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.102,

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 janvier 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination WINGS HOLDING S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à un million cent mille dollars US (USD 1.100.000), représenté par mille cent (1.100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les mille cent (1.100) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de un million cent mille dollars US (USD 1.100.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2,600.-.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Silvano De BORTOLI, né le 28 février 1950 à Boussu (B), Administrateur de sociétés, demeurant au 48, Jardins de l'Abbaye, B-7330 Saint-Ghislain;

- Monsieur Roman KAMIR, né le 14 octobre 1946 à Montrozier (F), Administrateur de sociétés, demeurant au 16 rue du Pré aux Clercs, F-75007 Paris;

- Monsieur Michel CRETON, né le 19 septembre 1965 à Morges (VD), Administrateur de sociétés, demeurant au Chemin du Bon 5, CH-1134 Vufflens - le-Château;

- Monsieur Alexandre CADOSCH, né le 20 octobre 1963 à Bex (VD), Administrateur de sociétés, demeurant au Route des Arenays 15B, CH-1806 Saint-Légiez-Chiésaz;

- Monsieur Yvon LAURET, né le 05 janvier 1967 à Algrange (F), Administrateur de sociétés, demeurant au 58 rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand four, on the sixteenth day of January.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., a company incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 176 102,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 13, 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name WINGS HOLDING S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).



**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at one million one hundred thousand US Dollars (USD 1.100.000,-) represented by one thousand one hundred (1.100) shares in registered form with a par value of one thousand US Dollars (USD 1.000,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### VII. General provision

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

##### *Subscription - Payment*

Thereupon, EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., pre-named and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one thousand one hundred (1.100) shares by contribution in cash, so that the amount of one million one hundred thousand US Dollars (USD

1.100.000,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,600.-.

*Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Silvano De BORTOLI, born on 28 February 1950 at Boussu (B), Companies' Director, residing at 48, Jardins de l'Abbaye, B-7330 Saint-Ghislain;

- Mr. Roman KAMIR, born on 14 October 1946 at Montrozier (F), Companies' Director, residing at 16, rue du Pré aux Clercs, F-75007 Paris;

- Mr. Michel CRETON, born on 19 September 1965 in Morges (VD), Companies' Director, residing at Chemin du Bon 5, CH-1134 Vufflens-le-Château;

- Mr. Alexandre CADOSCH, born on 20 October 1963 at Bex (VD), Companies' Director, residing at Route des Arenes 15B, CH-1806 Saint-Légiez-Chiésaz;

- Mr. Yvon LAURET, born on 05 January 1967 at Algrange (F), Companies' Director, residing at 58, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3806. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014028222/427.

(140033850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**International Gears Company S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.751.

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, lequel sera dépositaire de la minute.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «INTERNATIONAL GEARS COMPANY», une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 27 août 1986, publié au Mémorial C numéro 317 du 23 novembre 1986,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 24.751.

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie Pierru, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, qui se désigne comme secrétaire.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutatrice Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

### Ordre du jour

1. Clôture de l'exercice social à la date du 2 décembre 2013 avec approbation de comptes intérimaires arrêtés à cette même date;

2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge avec effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en Belgique constatant le transfert de siège social statutaire, administratif et de direction effective de la Société et l'adoption par cette dernière de la nationalité belge;

3. Changement de la nationalité de la Société et transfert du siège social statutaire, administratif et de direction effective de la Société de Luxembourg à Oostkamp (Belgique) avec maintien de la personnalité juridique de la société, le changement de nationalité et le transfert du siège social statutaire, administratif et de direction effective ne donnant lieu ni à la dissolution de la Société ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout avec effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en Belgique constatant le transfert de siège social statutaire, administratif et de direction effective de la Société et l'adoption par cette dernière de la nationalité belge;

4. Approbation des nouveaux statuts selon projet en annexe avec effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en Belgique constatant le transfert de siège social statutaire, administratif et de direction effective de la Société et l'adoption par cette dernière de la nationalité belge;

5. Décision de continuer l'existence de la Société en Belgique sous la dénomination «INTERNATIONAL GEARS COMPANY», avec effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en Belgique constatant le transfert de siège social statutaire, administratif et de direction effective de la Société et l'adoption par cette dernière de la nationalité belge;

6. Désignation des nouveaux organes statutaires avec nomination en qualité de mandataires, avec effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en Belgique constatant le transfert de siège social statutaire, administratif et de direction effective de la Société et l'adoption par cette dernière de la nationalité belge;

7. Désignation en qualité de mandataire de Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, à qui seront conférés tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base d'un certificat d'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique;

8. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparantes resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(vi) Que la présente Assemblée Générale est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'Assemblée Générale clôture l'exercice social à la date du 2 décembre 2013 et approuve les comptes intérimaires arrêtés à cette même date.

#### *Deuxième résolution:*

L'Assemblée Générale (i) accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels de la Société avec effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en Belgique constatant le transfert de siège social statutaire, administratif et de direction effective de la Société et l'adoption par cette dernière de la nationalité belge et (ii) a décidé de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution:*

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Assemblée Générale a décidé de changer la nationalité de la société et de transférer le siège statutaire, administratif et de direction effective de la Société vers Kampveldstraat 51, B-8020 Oostkamp, Belgique, avec effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en Belgique constatant le transfert de siège social statutaire, administratif et de direction effective de la Société et l'adoption par cette dernière de la nationalité belge.

Le transfert de siège susvisé vers la Belgique sera effectué avec maintien de la personnalité juridique de la Société, le changement de nationalité et le transfert de siège susvisé ne donnant lieu ni à la dissolution de la Société ni à la constitution d'une nouvelle société.

La société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée Générale a décidé (i) d'approuver les nouveaux statuts de la Société adaptés au droit belge dont la copie du projet restera annexée aux présentes après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et les membres du bureau, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision, et (ii) que ces nouveaux statuts ne prendront effet qu'au jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en Belgique constatant le transfert de siège social statutaire, administratif et de direction effective de la Société et l'adoption par cette dernière de la nationalité belge

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée Générale a décidé de continuer simultanément l'existence de la société en Belgique sous la dénomination «INTERNATIONAL GEARS COMPANY», avec effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en Belgique constatant le transfert de siège social statutaire, administratif et de direction effective de la Société et l'adoption par cette dernière de la nationalité belge.

*Sixième résolution:*

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité d'administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018, avec effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en Belgique constatant le transfert de siège social statutaire, administratif et de direction effective de la Société et l'adoption par cette dernière de la nationalité belge:

- BVBA Jean-Christophe Seynaeve, dont le représentant personne physique est Monsieur Jean-Christophe Seynaeve, industriel, né le 5 novembre 1969 à Kortrijk, Belgique, ayant son siège social à 8730 BEERNEM, Blommeke 1,
- B.M.T. NV, dont le représentant personne physique est Monsieur Hans De Vuyst, administrateur, né le 13 février 1958 à Aalst, Belgique, ayant son siège social à 9051 SINT-DENIJS-WESTREM, Kortrijksesteenweg 1097 BUS B, et
- IG Watteeuw International NV, dont le représentant personne physique est Holger Stehling, administrateur, né le 26 juillet 1965 à Mosbach, Allemagne, ayant son siège social à 8020 OOSTKAMP, Kampveldstraat 51.

*Septième résolution:*

L'Assemblée Générale a décidé de désigner en qualité de mandataire Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, à qui seront conférés tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base d'un certificat d'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à deux milles euros (2.000,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59507. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014031153/116.

(140034358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

---

**Banco Espirito Santo S.A. - Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 165.023.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014034002/11.

(140037910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---